

Service instructeur
Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° *2e/05-08*

Service consulté
DIF - DJU

MAISON DE L'ALSACE A PARIS
Déplacement du jury de concours de maîtrise d'œuvre à PARIS
les 26 et 27 février 2008

Résumé : *Dans le cadre de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la Maison de l'Alsace à Paris, il est prévu que le jury se réunisse pour sa seconde séance de travail à PARIS. Le présent rapport porte sur l'opportunité du déplacement et sa prise en charge budgétaire.*

Dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de l'Alsace à Paris, un concours de maîtrise d'œuvre a été engagé. Lors d'une première réunion, qui s'est tenue à COLMAR, le jury de concours a examiné 8 candidatures et a retenu 5 équipes. Celles-ci rendront leurs projets début février 2008.

Afin de se sensibiliser à l'évolution architecturale, aux grandes tendances et aux dernières réalisations sur l'Avenue des Champs Elysées, l'organisation de la deuxième réunion du jury à la Maison de l'Alsace à Paris semble opportune. Un tel déplacement permettra au jury d'apprécier en connaissance de cause les projets soumis par les 5 équipes et de choisir le lauréat.

Cette séance de jury se déroulera les 26 et 27 février 2008.

Le déplacement concernerait :

- Les membres élus du jury de concours tel que figurant dans la décision du Président du Conseil Général du 7 septembre 2007 :
 - M. Jean-Paul DIRINGER, Président du Jury,
 - M. Francis DEMUTH (suppléant : M. Daniel WEBER),
 - M. Bernard NOTTER (suppléant : M. Pierre GSELL),
 - M. Frédéric STRIBY (suppléante : Mme Brigitte KLINKERT),
 - M. Gilbert BUTTAZZONI (suppléant : M. Etienne BANNWARTH),
 - M. Pierre SCHMITT (suppléant : M. Jean-Luc REITZER).

Personnalités compétentes (Conseil Général du Bas-Rhin) :

MM. Jean-Daniel ZETER, Guy-Dominique KENNEL, Jean WALINE, Jacques GSELL.

- Monsieur le payeur départemental ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur départemental de la concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant ;
- Les membres de la Commission Technique (fonctionnaires) :
 - Pour le Département du Bas-Rhin :
 - ✓ MM. Jean-Luc MANTELET, Emmanuel ROUEDE et Marc HEIBEL ;
 - Pour le Département du Haut-Rhin :
 - ✓ MM. Hermès STEFFANELLI, Sylvain COSMO et Jean-Pierre FLORENCE ;

Ainsi que les agents de la Direction de la Commande Publique :

- ✓ M. Vincent BETTER et Mme Catherine ROBIN.

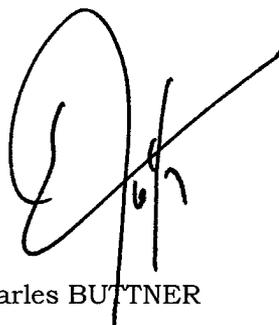
La dépense totale comprenant les déplacements, l'hébergement et les frais de repas est évaluée à 10 000 €.

Elle sera financée à parité par le Département du Bas-Rhin.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver l'opportunité du déplacement du jury de concours et de la commission technique,
- d'approuver la prise en charge budgétaire des frais générés à hauteur de 10 000 €,
- de prélever les crédits nécessaires sur le programme F042, Enveloppe 84889, Chapitre 23, Nature 238, Fonction 94 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER